

Affichée et publiée le 16 JUILLET 2025

VU la Loi n°2019-1461 du 27 Décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

VU l'Ordonnance n° 2021-1310 du 7 Octobre 2021 portant nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conversation des actes des collectivités.

VU les articles L2121-25 et L 2121- 26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

LISTE DE DIFFUSION

Conformément à l'article L2121-25 du CGCT, veuillez trouver ci-dessous la liste des délibérations examinées par le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES lors de sa séance du **09 JUILLET 2025**

N°2025/94	Approbation du procès verbal - séance du 19 juin 2025	A l'unanimité
N°2025/95	Approbation de l'ordre du jour - séance du 09 juillet 2025	A l'unanimité

I – ADMINISTRATION GENERALE

N°2025/96	Présentation du rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes du Pays Morcenais	A l'unanimité
-----------	---	---------------

II – FINANCES

N°2025/97	Conventions de prestations de service pour l'intervention ponctuelle d'agents techniques des communes de Lesperon, Onesse-Laharie et Ygos Saint Saturnin pour assurer la maintenance des bâtiments des antennes médiathèques respectives	A l'unanimité
N°2025/98	Cotisation CAUE 2025	A l'unanimité
N°2025/99	Prise en charge des frais de restauration et de transport collectif pour la réalisation d'un cycle de formation BAFA débutant en 2025	A l'unanimité
N°2025/100	Convention d'autorisation de passage et de réalisation de travaux sur le terrain de la Source de Sindères	A l'unanimité

III – TRANSITION ECOLOGIQUE

N°2025/101	Attribution d'un Fonds de concours à la commune d'Onesse Laharie pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture du gymnase	A l'unanimité
N°2025/102	Demande de financements du PCAET du Pays Morcenais	A l'unanimité

IV – MEDIATHEQUE

N°2025/103	Contrat de cession du droit de représentation de la rencontre avec l'association "Enchantier Théâtre"	A l'unanimité
------------	---	---------------

Les délibérations sont à votre disposition au bureau

Le Président
Jérôme Baylac-Domengetroy